



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2002/32 – 6 août 2002



====> Réunion d'information mutuelle des douanes/OS
(29 mai 2002)

Pages 1 à 4

====> Calendrier prévisionnel des réunions douanes/OS
(2d semestre 2002)

Page 4

RÉUNION D'INFORMATION MUTUELLE DES DOUANES / O.S (29 MAI 2002)

Claude FERNANDEZ, président de la Mutuelle des douanes dirigeait cette réunion.

Toutes les organisations syndicales des douanes étaient représentées.

Hugues ROY représentait le SNCD.

Le président de la mutuelle a expliqué sa démarche vis à vis des organisations syndicales des douanes, par l'évolution de l'état de la mutualité en général, et par l'état de la mutuelle des douanes en particulier.

Des incertitudes planent sur l'avenir de l'ensemble des services des douanes : les mutuelles des Impôts et du Trésor public ont les mêmes inquiétudes. D'autres éléments sont à prendre en considération sur l'évolution des mutuelles : l'application dès le 31 décembre 2002 du nouveau code de la mutualité, les difficultés de la sécurité sociale dans certains secteurs, la concurrence accrue avec les sociétés d'assurances.

Claude FERNANDEZ s'inquiète sur l'avenir de la douane dans un contexte de départs massifs en retraite des agents. La mutuelle constate

depuis quelques temps la diminution du nombre de nouveaux et jeunes adhérents, ainsi qu'une plus grande augmentation des retraités par rapport aux actifs. Il a précisé que le statut de la mutuelle des douanes était en conformité avec la loi.

En prenant en compte l'ensemble de ces évolutions, la mutuelle s'engage à travailler sur une réflexion concernant les dix ans à venir, à coordonner son travail avec d'autres mutuelles afin de trouver des solutions collectives, et demande aux organisations syndicales des douanes de participer beaucoup plus aux comités régionaux, de s'impliquer davantage dans la vie de la mutuelle. Le président de la mutuelle a expliqué que cette première réunion serait suivie de nombreuses autres.

Situation financière de la Mutuelle des douanes

Alain ARNAUD, trésorier, a confirmé le bon équilibre budgétaire de la mutuelle des douanes. Par contre depuis cinq ans, nous assistons à un déséquilibre structurel. Par rapport à d'autres, la situation financière de la mutuelle

peut être qualifiée de saine. L'exercice de l'année 2001 accuse un déficit net : les causes sont de plusieurs ordres, notamment le désengagement de la sécurité sociale dans le remboursement de certaines prestations.

Concernant les produits financiers de placement de la mutuelle, ceux-ci permettaient par le passé de compenser les déficits. Or, aujourd'hui, ceux-ci rapportent moins en raison de la tendance à la baisse des marchés financiers.

La mutuelle s'engage à contenir la situation des charges, à cadrer les prestations, les secours et les aides apportés aux jeunes, aux couples, et aux familles monoparentales. La mutuelle s'évertue à mieux maîtriser le budget consacré à la gestion. Les cotisations ont un éventail de 1 à 10 (augmentation du taux de base de 2,20 à 2,30%).

Alain ARNAUD a rappelé que la mutuelle se trouve sous la tutelle de la loi. A ce titre, elle doit prévoir un plan sur 5 ans, sanctionné par le renouvellement ou non d'un agrément. La justification de l'augmentation du taux de base doit se justifier par un rapport de gestion. Ce plan doit intégrer la stabilisation ou non des salaires des fonctionnaires, l'évolution du risque de la mutuelle des douanes en prenant en compte le vieillissement de la population douanière et les départs en retraite. Outre les éléments internes, la mutuelle doit prendre en compte les évolutions externes : la politique des prix et d'utilisation des médicaments dirigée par la Sécurité Sociale, l'augmentation des honoraires des médecins, l'application de la fiscalité orientée par le prochain gouvernement.....

Le trésorier de la mutuelle des douanes a terminé son propos en affirmant que la politique de gestion de la mutuelle s'avérait positive et que les réserves de la mutuelle couvraient largement les déficits : le portefeuille de la mutuelle se monte actuellement à 41,16 millions d'euros en liquidités.

Sur le coût de la gestion de la mutuelle des douanes

Alain ARNAUD considère que la gestion de la mutuelle est peu coûteuse. Elle consiste en des frais de personnels, des dépenses informatiques, des frais de déplacement, et des investissements publicitaires.

Aux questions portant sur l'importance des frais en personnels, le trésorier a répondu que les mises à disposition des agents au service de la mutuelle ne coûtaient rien au budget . 87% des ressources sont consacrées aux prestations.

Les mutuelles, en général, se sont-elles endormies ?

Le trésorier a insisté sur les causes extérieures influant les résultats poussifs des mutuelles : la loi Evin, la concurrence croissante des sociétés d'assurance et des banques/assurances, l'évolution du code de la mutualité et ses contraintes, l'aspect démographique de la population française, et douanière plus spécifiquement.

Désengagement de l'action sociale, de la part de la Sécurité Sociale, et du MINEFI

Le budget de la Sécurité Sociale consacré à la prévention représente 3% du budget général : la mutualité doit prendre le relais et dépenser plus en matière de prévention. Des remboursements qui étaient qualifiés de complémentaires, sont devenus des remboursements principaux.

En réponse à la structure démographique des adhérents mutualistes, l'action sociale s'est orientée beaucoup plus vers les personnes âgées. L'aide ménagère, les séjours en maison de retraite (viagère) ont été couverts par les fonds de secours, tout en respectant les règles du code de la mutualité. Les gardes à domicile ont souvent été privilégiées, en actionnant les aides versées par les conseils généraux.

Evolution de l'engagement vis-à-vis des mutuelles.

Un constat : la mutuelle des douanes est composée de plus en plus de retraités. Ce qui pose de multiples problèmes : augmentation de la garantie viagère, coût de la solidarité entre les générations. Pour le moment, 95% des agents des douanes sont adhérents auprès de la mutuelle des douanes. La tendance semble toujours à l'adhésion et à la fidélisation. Avant les années 1990, l'engagement auprès

de la mutuelle des douanes ne se posait pas. Qu'en est-il aujourd'hui avec les nouvelles générations ?

Les jeunes réagissent différemment, car ils n'ont pas de besoins particuliers et la notion de solidarité se heurte à celle de l'individualisme ! L'avenir de la mutuelle des douanes se perpétuera aussi par une fidélisation réfléchie des adhérents.

Impact de la concurrence du secteur privé vis-à-vis des mutuelles

La concurrence des sociétés d'assurance n'est pas la plus préoccupante. Ce sont les banques- assurances, notamment celles qui offrent à leurs clients ou sociétaires une assurance santé associée à un « package » comprenant une assurance auto, logement... telle que le propose le Crédit Mutuel. Puis au delà du secteur des banques/assurances, la concurrence s'exerce dans les entreprises par des contrats collectifs proposés par des institutions de prévoyance.

La concurrence se situe également par le regroupement des autres grandes mutuelles, qui drainent à elles seules des millions d'adhérents (MGEN, MAIF, MACIF...)

Projet de regroupement des mutuelles de la Douane, des Impôts, de la Comptabilité Publique et de la Justice.

Ce regroupement envisagé dès 2004, devrait attirer également la Centrale des finances, la Caisse Nationale de dépôt et de consignation, la DGC-CRF.... Un rapprochement s'était déjà opéré entre les mutuelles des Impôts et du Trésor, puis la Mutuelle des douanes a intégré ce regroupement. Ces quatre mutuelles ont le souci majeur de préserver et de sauvegarder un système de valeurs propre aux mutualistes, d'offrir des prestations identiques sinon meilleures et de mettre en commun les moyens dont disposent les mutuelles : les moyens de communication et d'informatisation.

Le but à court terme est la création d'une union dès 2004, et d'offrir aux mutualistes ainsi regroupés de meilleures prestations. Cette union sera composée de 6 délégués par mutuelle, et de 4 représentants intégrant le conseil d'administration. Il est prévu la création d'une caisse de réassurance.

Le président Claude FERNANDEZ a souligné que les mutuelles, en plus de la mutuelle des douanes, des Impôts, du Trésor et de la Justice étaient saines. Les risques ne seraient pas compensés par les autres mutuelles et les 10% perdureraient. Les produits ou techniques meilleures pourront bénéficier à l'ensemble des mutuelles ainsi regroupées. Cette union pourra investir dans un logiciel de gestion (Optimum 2). Ce regroupement devrait rapidement permettre d'obtenir un gain sur le budget consacré à l'impression des journaux. **Claude FERNANDEZ, n'envisage pas dans l'immédiat une fusion entre les mutuelles.**

L'IGASS (Inspection Générale des affaires Sanitaires et Sociales) impose une commission de contrôle, concernant la mise en place d'un volet de réassurance, la couverture des risques à venir (notamment les départs massifs en retraite..), l'amélioration du rendement des produits de placement, l'amortissement du coût des augmentations d'honoraires, des cotisations....

Claude FERNANDEZ a insisté sur la notion de solidarité, particulièrement forte en douane et notamment chez les plus anciens : le réseau « militants » doit être préservé, car il pallie souvent les carences de l'administration dans de nombreux domaines à caractère social. Ce réseau de proximité entraîne un pourcentage important d'adhésions, précisément de 95% en douane. Cette solidarité doit s'étendre entre les adhérents des différentes Mutuelles.

Regroupement des mutuelles = nouveaux rapports avec l'Etat Employeur.

L'activité des mutuelles est directement liée à l'Etat/employeur. Les évolutions qui vont s'opérer dans la Fonction Publique (départs massifs en retraite, augmentation des cotisations pour endiguer les déficits de certaines branches de la Sécurité Sociale, prévision de réduction du nombre de fonctionnaires...), risquent de modifier les relations entre les adhérents mutualistes et l'Etat employeur. La gestion des crédits sociaux au sein du ministère demandera certainement beaucoup de détermination de la part des organisations syndicales.

De nombreuses autres questions se poseront

de manière aussi âpre : le niveau de couverture de la protection santé et de prévoyance, la fiscalité liée aux taux d'imposition, l'influence des mutuelles de la Fonction Publique par rapport à l'Etat employeur. Par ailleurs, les aides apportées par les administrations perdureront-elles, et resteront-elles à la hauteur des évolutions et des enjeux sociaux.

Claude FERNANDEZ a rappelé que la

mutuelle des douanes percevait 10% d'aide, tandis que d'autres mutuelles obtiennent 25% voire 38% d'aides. Qu'en sera-t-il dans les prochaines années à venir ?

Une proposition de texte commun, destiné à la mutuelle des Fonctions Publiques et au ministre de la Fonction Publique, sera proposé aux organisations syndicales. Dossier à suivre de très près.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES RÉUNIONS DG/OS (2d semestre 2002)

Commissions administratives paritaires

A/2	Laboratoires ; Mutations	10/09/02
A/2	Cadre supérieur- RP1 Mutations Tableau d'avancement	20/09/02
A/2	Catégorie A ; Mutations	09/10/02
A/2	Gestion ; Recours en notation, titularisation des agents de catégorie C	10/10/02
A/2	Gestion ; Recours en notation, titularisation des inspecteurs élèves et inspecteurs délégués	15/10/02
A/2	Cadre supérieur - IP2 ; Mutations	16/10/02
A/2	Cadre supérieur – RP2 ; Mutations 1 ^{er} tour	18/10/02
A/2	Gestion ; Recours en notation, titularisation des contrôleurs stagiaires	22/10/02
A/2	Cadre supérieur - RP2 ; Mutations 2 ^{ème} tour	05/11/02
A/2	Cadre supérieur - RP2 ; Tableau d'avancement	10/12/02
A/2	Cadre supérieur – Commandement, Nominations	17/12/02

Hygiène et Sécurité

A/3	CHS-S Garantie	24/10/02
A/3	CHS-S Laboratoires	21/11/02

Groupes de travail

A/1	Personnels Berkani	5/09/02
A/1	Adjoints comptables	8/10/02
A/2	Gestion du cadre supérieur	16/10/02
A/1	Informaticiens	7/11/02
A/1	Mise en œuvre des concours par spécialiste	21/11/02
A/1	Formation professionnelle	12/12/02

Masse

B/3	Commission restreinte	03/10/02
B/3	Formation des membres du conseil d'administration	22 et 23/10/02
B/3	C.A.	24/10/02